



LES SALLES SUR VERDON

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 083-218301224-20251125-AR372025-AR

Liberté - Égalité - Fraternité

AP37/2025 ARRETE PORTANT NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD/DPO)

Le Maire de la commune LES SALLES SUR VERDON

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Considérant que, depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour les collectivités et établissements territoriaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 25 novembre 2025, Madame Anaïs VARREL, Secrétaire Générale de Mairie est nommée déléguée à la protection des données auprès de la commune LES SALLES SUR VERDON.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Anaïs VARREL. Une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du VAR et au président de la Cnil.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux SALLES sur VERDON, le 25/11/2025

Le Maire, Denise GUIGUES

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

